

Paris, 13 novembre 2017

CRÉDIT LOGEMENT ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE OFFRE DE RACHAT PORTANT SUR DEUX EMISSIONS D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Crédit Logement annonce aujourd'hui le lancement d'une offre de rachat en numéraire (**l'Offre de Rachat**) portant sur ses emprunts obligataires suivants :

- un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 800.000.000 d'euros (*€800,000,000 Undated Deeply Subordinated Non Cumulative Fixed to Floating Rate Notes*) émis par Crédit Logement le 16 mars 2006 (les **Obligations Non Datées**) ; et
- un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 500.000.000 d'euros (*€500,000,000 Ordinary Subordinated Notes*) arrivant à maturité le 16 février 2021 et émis par Crédit Logement le 16 février 2011 (les **Obligations 2021**, et ensemble avec les Obligations Non Datées, les **Obligations**).

L'Offre de Rachat est faite selon les termes et sous réserve des conditions décrites dans le *Tender Offer Memorandum* en date du 13 novembre 2017 et est conditionnée à l'émission par Crédit Logement, en fonction des conditions de marché, de nouvelles obligations subordonnées libellées en euro, dont le produit net d'émission serait utilisé pour financer, partiellement ou totalement, l'Offre de Rachat.

L'objectif de l'Offre de Rachat, combinée à une nouvelle émission d'obligations subordonnée, est d'améliorer le profil de la maturité de la dette de Crédit Logement et de réduire le coût de sa dette hybride.

Crédit Logement annonce également son intention de retirer les Obligations en circulation de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et de faire admettre à la négociation ces Obligations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg qui n'est pas un marché réglementé, bien qu'aucune demande en ce sens n'ait encore été faite par Crédit Logement auprès de la Bourse de Luxembourg.

L'Offre de Rachat n'est pas destinée aux porteurs d'Obligations situés dans des juridictions dans lesquelles sa réalisation ou son acceptation ne serait pas conforme à la législation boursière en vigueur, et la remise d'Obligations en vue de leur rachat ne sera pas acceptée de la part ou pour le compte de tels porteurs d'Obligations.

Cette annonce est faite par Crédit Logement et contient des informations, ou est susceptible de contenir, des informations privilégiées conformément à l'article 7(1) du règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR). Le présent communiqué de presse a été publié par Crédit Logement sur son site internet le 13 novembre 2017 à 10 heures.